

Quelques décisions récentes

En 2017, le MRAP avait déposé plainte contre les sites d'extrême droite Riposte laïque et Résistance républicaine, qui avaient mis en vente un tract comportant les mots : « *Islam assassin, Islam dehors* ». C. Tassin, la directrice de publication de Résistance républicaine, avait été renvoyée devant le tribunal correctionnel du chef d'incitation à la haine contre les musulmans. Le tribunal avait déclaré la prévenue coupable, la condamnant à cents jours-amende à 20 euros. Par un arrêt du 28 mai 2020, la Cour d'appel avait toutefois infirmé ce jugement, considérant qu'il n'était pas établi avec certitude que les termes litigieux visaient la communauté des musulmans dans son ensemble, « *plutôt que leur religion qui est le premier sens du mot Islam* ». Saisie suite au pourvoi formé par les parties civiles, la Cour de cassation a cassé l'arrêt en question. En effet, la haute juridiction considère qu'en se déterminant de la sorte, et alors qu'elle a relevé que les mots poursuivis figuraient notamment sur fond d'un dessin représentant du sang, un poignard ainsi qu'une mosquée évoquant la religion musulmane, la Cour d'appel n'a pas justifié sa décision en ne recherchant pas suffisamment « *si ces éléments extrinsèques n'étaient pas de nature à conférer aux propos en cause le caractère d'une exhortation à la haine à l'encontre de la communauté des musulmans* ». Cette affaire a donc été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, autrement composée. La relaxe étant définitive, celle-ci se prononcera à l'audience du 28 octobre 2021 à 13h30 sur la seule existence d'une éventuelle faute civile.

[Cliquez ici pour consulter la décision :](#)

Cour de cass., chambre criminelle, 16 mars 2021, n° de pourvoi 20-83.325

Dans cette affaire où le MRAP s'était constitué partie civile par l'intermédiaire de son avocate, Me Charlotte Bossuet, Renaud Camus a, contre toute attente, été relaxé. L'écrivain d'extrême droite, chantre de la théorie fantasmatique du "grand

La Cour avait ici à se prononcer sur la requête d'un ressortissant russe, né en 1991 et résidant à Kemerovo (Russie). Ce dernier avait été jugé et condamné à une peine de prison de dix-huit mois avec sursis pour avoir diffusé des matériels extrémistes. Selon la justice, il s'agissait de fichiers vidéo et audio à caractère raciste, concernant des néonazis, utilisant des adjectifs racistes, impliquant des personnes d'apparence caucasienne et comportant des appels à l'extrémisme sur « VK », un réseau social très populaire en Russie. Invoquant les articles 10 (liberté d'expression) et 6 (droit à un procès équitable) de la Convention, le requérant soutenait que sa condamnation au pénal avait porté atteinte à ses droits et se plaignait du fait que son procès s'était tenu à huis clos. La Cour européenne des droits de l'homme juge qu'eu égard à la nature raciste du contenu, celui-ci pouvait raisonnablement être considéré comme incitant à la discorde ethnique. Partant, il n'y a pas eu violation de l'article 10. En revanche, pour la Cour, l'exclusion de la presse et du public lors de l'audience en appel n'était pas juridifiée, de sorte que la violation de l'article 6 §1 de la Convention est établie.

[Cliquez ici pour consulter la décision \(en anglais uniquement\)](#)

;

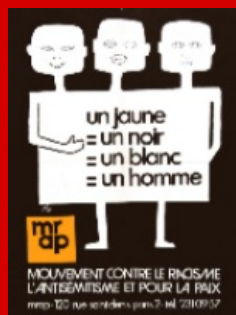
Cour européenne des droits de l'homme, Kilin c. Russie, 16 février 2021, requête n° 10271/12

Et aussi

Pour lire les lignes directrices adoptées le 5 mai 2021 par le Comité des Ministres à l'intention des 47

remplacement", était poursuivi du chef d'injure raciste après un tweet abject publié le 18 décembre 2019 : « *Une boîte de préservatifs offerte en Afrique c'est trois noyés en moins en Méditerranée, cent mille euros d'économie pour la Caf, deux cellules de prisons libérées et trois centimètres de banquise préservée.* » Pour motiver sa décision, la 17e chambre du tribunal judiciaire convient que, certes, la « *polémique est ici soulevée par un écrivain provocateur, sur le ton de l'ironie et sous forme caricaturale* ». Mais elle considère que « *le propos s'insère dans un débat d'intérêt général* » et ne contient ni injure, ni incitation à la haine raciste. Le MRAP a bien entendu fait appel de ce jugement inacceptable qui va d'ailleurs à l'encontre des réquisitions du parquet, à savoir quatre mois de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende.

Pour aller plus loin :
17e chambre du tribunal judiciaire de Paris, 10 février 2021, dossier n° 19122000903, plaidé le 25 novembre 2020.
Avocate : Maître Charlotte BOSSUET



Audiences récentes et à venir

Mercredi 26 mai 2021,
audience concernant Esteban Rivero, notamment poursuivi pour injure raciste publique envers un groupe de personnes, en raison d'inscriptions antisémites qu'il a tracés sur les murs de Sciences Po Paris. **Avocate : Maître Kaltoum GACHI**
Juridiction : Tribunal correctionnel de Paris
Date du délibéré : 7 juillet 2021

Mardi 1er juin 2021,
audience concernant une burlesque qui refusait de délivrer leurs colis à des femmes ne retirant pas leurs voiles ou leurs foulards, en invoquant des raisons de sécurité et de non reconnaissance vis-à-vis de la carte d'identité.
Avocat : Maître Philippe

États membres, pour les aider à lutter contre la discrimination et la haine pendant la crise de la covid-19 et lors de futures crises similaires, **cliquez ici**.

Pour accéder au site dédié à l'action de groupe engagée par six organisations contre l'inaction de l'État français face aux contrôles d'identité discriminatoires et sur lequel les internautes peuvent partager leurs expériences, **cliquez ici**.

Pour consulter le premier rapport annuel d'activité de la Défenseure des droits, Claire Hédon, qui fait en particulier le constat de la persistance des situations de discrimination, notamment dans le domaine de l'emploi et dans l'accès aux biens et service, **cliquez ici**.

Pour consulter la Déclaration de la CNCDH intitulée "La lutte contre le racisme et les inégalités mérite mieux que des polémiques" publiée le 6 mai 2021, **cliquez ici**.

Le Département de la Seine-Saint-Denis a publié son premier guide contre les discriminations. Cet outil rappelle les critères et les différentes formes de discriminations ainsi que les sanctions encourues par la loi. Pour y accéder, **cliquez ici**.



Derniers communiqués

Contre l'apartheid et le nettoyage ethnique, la lutte continue à Jérusalem
(publié le 5 juillet 2021)
Depuis le Cessez le feu du 21 mai dernier, les agressions contre le peuple palestinien n'ont pas cessées. Après... **lire la suite**

La haine anti-musulmans, ça suffit !
(publié le 4 juillet 2021)

Le MRAP dénonce les inscriptions islamophobes taguées sur la façade de l'institut Dar Ennour de formation des imams à Martigues. De tels actes doivent cesser... **lire la suite**

Le MRAP au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies
(publié le 22 juin 2021)

Le MRAP va, à Genève, présenter au

PRESSECO
Juridiction : Cour d'appel de
Toulouse

Mercredi 2 juin 2021,
audience d'appel concernant Eric
Zemmour, poursuivi pour provocation
à la haine raciste et injures racistes
publiques, suite à son discours
inaugural de la « *convention de la
droite* », diffusé en direct par LCI le 28
septembre 2019.

Avocate : Maître Kaltoum GACHI
Juridiction : Cour d'appel de Paris
Date du délibéré : 8 septembre
2021

22 juin au 2 juillet 2021,
procès concernant les auteurs du
crime de séquestration à caractère
antisémite commis contre une famille
juive en septembre 2017 à Livry-
Gargan en Seine-Saint-Denis.

Avocats : Maîtres Sophia
TOLOUDI et Nicolas COHEN
Juridiction : Cour d'assises de
Bobigny

Mardi 22 juin 2021,
audience de renvoi concernant un
septuagénaire, poursuivi pour
violences volontaires avec arme et
injures racistes. En l'espèce, le
prévenu avait renversé un habitant
devant son domicile à Dole, sous les
yeux de sa femme et de ses enfants,
après l'avoir traité de "sale bicot".

Avocate : Maître Maître Rim EL
MEZOUOGHI
Juridiction : Tribunal correctionnel de
Lons-Le-Saunier
Date du délibéré : 6 juillet 2021

Mercredi 23 juin 2021,
procès contre Valeurs Actuelles, suite
à la publication en août 2020 d'un
"roman-fiction", intitulé "*Obono
l'Africaine*", mettant en scène Danièle
Obono, députée La France insoumise
de Paris, en esclave. Trois
responsables de l'hebdomadaire
d'extrême droite ont été renvoyés
devant la justice pour injure raciste
publique.

Avocate : Maître Kaltoum GACHI
Juridiction : Tribunal correctionnel de
Paris
Date du délibéré : 29 septembre
2021

Jeudi 24 juin 2021,
audience concernant un individu
poursuivi pour dégradations ou
détériorations d'un bien appartenant à
autrui, commises à raison de
l'appartenance, vraie ou supposée,
des victimes à une prétendue "race"
ou une religion déterminée.

Avocate : Maître Christine
MENGUS
Juridiction : Tribunal correctionnel de
Strasbourg

Jeudi 8 juillet 2021,
audience concernant un individu
soupçonné d'avoir agressé un livreur
Uber Eats noir et proféré des insultes
racistes sur une voisine d'un
restaurant de Cergy-Pontoise. Le
prévenu est poursuivi pour violences
volontaires avec la circonstance
aggravante de racisme, injures
publiques racistes et apologie de
l'esclavage et de crime contre
l'humanité.

Avocate : Maître Pauline BIROLINI
Juridiction : Tribunal correctionnel de
Pontoise

Conseil des Droits de l'Homme des
Nations Unies, deux rapports mettant
en cause la Turquie :

- Violences contre les femmes... [lire
la suite](#)

**Lettre au Président de la
République pour la création d'un
musée national de l'histoire du
colonialisme**
(publié le 3 juin 2021)

Monsieur le Président, l'histoire
coloniale de la France constitue un
enjeu actuel important... [lire la suite](#)

**A Cergy, une agression raciste
filmée**

(publié le 1er juin 2021)

Le MRAP partage l'émotion que
provoque un nouvel épisode du
racisme hélas dit quotidien qui s'est
déroulé à Cergy Pontoise. Un homme
énervé a apostrophé et frappé un
livreur un livreur pour une raison
explicitement exprimée : il était noir !
... [lire la suite](#)

**Le MRAP exige le retrait immédiat
du t-shirt assimilant le certificat
de vaccination au port de l'étoile
jaune**

(publié le 1er juin 2021)

Le Mrap exprime son indignation suite
à la vente sur Amazon d'un t-shirt
avec une étoile jaune pour les "non-
vaccinés". Les non vaccinés ne
seront ni... [lire la suite](#)

**La justice condamne le
déferlement de haine anti-
asiatique d'octobre 2020**

(publié le 26 mai 2021)

La 17e chambre du Tribunal
correctionnel de Paris a rendu a
avriujour'hui son délibéré dans le
procès des auteurs de propos
injurieusement racistes ou appelant à
commettre des... [lire la suite](#)

**En finir avec l'impunité d'Israël !
Il faut des actes forts pour
arrêter les agressions contre les
Palestiniens**

(publié le 10 mai 2020)

Vendredi 7 mai, l'armée israélienne a
provoqué et attaqué des milliers de
fidèles palestiniens sur l'esplanade
des Mosquées à la fin du mois de
ramadan. Des centaines de... [lire la
suite](#)

Propos racistes en réunion
(publié le 5 mai 2021)

Le MRAP national reprend à son
compte le message du MRAP 13.
"Propos racistes en réunion et
provocation publique à la haine" : le
MRAP 13 se porte partie civile... [lire la
suite](#)

**1er mai 1995 - 1er mai 2021
contre le racisme et l'extrême
droite plus que jamais**
(publié le 29 avril 2021)

Le 1er mai 1995, Brahim Bouarram, 29
ans, profitait d'une journée
ensoleillée. Il ne savait pas que des
mains criminelles allaient le précipiter
dans la Seine et mettre fin à ses
jours... [lire la suite](#)

**Journée nationale du souvenir
des victimes et des héros de la
déportation**

(publié le 23 avril 2021)

Chaque année, le dernier dimanche
d'avril, la Journée nationale du
souvenir des victimes et des héros de
la déportation honore la mémoire des
millions d'êtres humains... [lire la](#)

Mercredi 1er septembre 2021,
audience d'appel concernant Eric
Zemmour, poursuivi pour contestation
de crime contre l'humanité, suite à
des propos soutenant que le
maréchal Pétain
avait « *sauvé* » les Juifs français, tenus
en 2019 au cours de l'émission «
Face à l'info », sur CNews.

**Avocat : Maître Jean-Louis
LAGARDE**

Juridiction : Cour d'appel de Paris

Mercredi 22 septembre 2021,
audience concernant huit internautes
poursuivis pour injures antisémites
publiques, suite à l'élection d'April
Benayoum (Miss Provence) comme
première dauphine du concours Miss
France 2021, qui avait évoqué ses
origines israéliennes lors de l'élection.

**Avocat : Maître Bertrand
PAILLARD**

Juridiction : Tribunal correctionnel de
Paris

Judi 7 octobre 2021,
audience de renvoi concernant
Britgitte Bardot, poursuivie pour
injures racistes publiques envers un
groupe de personnes, après la
diffusion d'une lettre ouverte
adressée au préfet de La Réunion.

**Avocat : Maître Philippe
PRESSECCQ**

Juridiction : Tribunal correctionnel de
Saint-Denis

[suite](#)

**La condamnation de Derek
Chauvin : une victoire contre le
racisme qui en appelle d'autres**
(publié le 21 avril 2021)

L'ancien policier Derek Chauvin a été
déclaré coupable du meurtre de
George Floyd en mai 2020, la mort par
asphyxie de l'afro-américain était
devenue le symbole des violences
policières et de la fracture... [lire la](#)

[suite](#)

"Racisme ordinaire" au Sénat
(publié le 16 avril 2021)

La sénatrice Jacky Deromedi est à
l'origine d'un amendement sénatorial
à la loi "séparatisme" renommée loi «
sur le respect des principes de la
République » prévoyant de... [lire la](#)

[suite](#)

**Condamnation des tags
antisémites sur Sciences-Po**
(publié le 12 avril 2021)

Le MRAP condamne les inscriptions
antisémites sur les murs de Sciences
Po Paris. Il s'associe à la direction de
Science Po pour "condamner
vivement... [lire la suite](#)

*Le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, **association créée en 1949**, est une association nationale d'éducation populaire, agréée Education Nationale, une Organisation Non Gouvernementale dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies et une association membre de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.*

Pour toute question, suggestion, requête ou pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant vos données : 01 53 38 99 94 / juridique@mrp.fr

© 2021 MRAP
Auteur : Service Juridique

<https://www.facebook.com/MRAP-823565947739102/>
<https://twitter.com/MrapOfficiel>

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 [sendinblue](#)